

Section Matériels de ski Enfants

Objet

La section prête du matériel de ski (chaussures + ski), en priorité :

- 1 - aux enfants des collaborateurs Cetim, jusqu'à l'âge de 14 ans
- 2 - puis aux enfants à charge du collaborateur, jusqu'à l'âge de 26 ans
- 3 - enfin aux adultes et ayant droit.

La section possède un stock d'environ 150 paires de ski, 200 paires de chaussures et 15 casques.

Gestion

La section dispose d'un budget à l'année, géré par le responsable bénévole (collaborateur du CETIM) avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.

Depuis novembre 2004, la section remplace progressivement les skis parallèles par des skis paraboliques.

Exemple : à la fin de la saison 2005, la section possède 30 paires de skis paraboliques et continuera ce renouvellement progressivement les années suivantes.

Matériel réformé

Lorsque du matériels est réformé, celui-ci peut suivant son état être vendus à des collaborateurs du CETIM. Sauf les chaussures.

La vente est alors annoncée à l'ensemble des collaborateurs, à l'aide des médias habituels du C.E. .

Les personnes intéressées par l'achat de skis peuvent s'adresser alors au responsable de la section (prix symbolique 10 €). Si il y a un grand nombre de Client potentiel, alors il sera organisé un tirage au sort pour réaliser la vente.

Le C.E. dégage toute responsabilité : le matériel est vendu en l'état et sans garantie.

Fonctionnement

Le prêt du matériel est gratuit.

L'emprunteur s'engage à respecter le matériel emprunté.

Lorsque le matériel est rendu: dégradé, cassé ; une estimation du coût de la réparation sera effectuée (après une estimation en interne à la section), et un remboursement des frais de réparation sera demandé à l'emprunteur.

Pour mémoire :

Pour l'entretien du matériel, la section possède une farteuse, une machine pour affûter.

Chaque collaborateur peut faire une proposition d'achat ou exprimer des idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées du C.E. .

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Patricia Coignard	Observateur section : Thierry Lemoine

Fichiers associés :

Liste du matériel de ski

Formulaire suggestions d'idées

Historique :

Version c,

- pour la vente du matériel réformé => règle de mise en vente
- responsabilisation des collaborateurs pour le matériel prêté
- le C.E. dégage toute responsabilité : le matériel est vendu en l'état et sans garantie

Version b, en date du 11/05/07, après changement du nom de l'animateur et de l'observateur de la section

Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05